

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL **432 M€**

# SOMMAIRE

 Présentation générale	pages 2 à 10	<b>Fiche 1</b>
 Solidarité	pages 11 à 15	<b>Fiche 2</b>
 Infrastructures et réseaux	pages 16 et 17	<b>Fiche 3</b>
 Éducation, jeunesse et sports	pages 18 à 20	<b>Fiche 4</b>
 Culture, patrimoine	pages 21 à 24	<b>Fiche 5</b>
 Agriculture	page 25	<b>Fiche 6</b>
 Développement industriel, Expansion économique, Développement local	pages 26 à 28	<b>Fiche 7</b>
 Tourisme, thermalisme	pages 29 et 30	<b>Fiche 8</b>
 Environnement	pages 31 à 33	<b>Fiche 9</b>

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL

**432 M€**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Fiche n°1

Le budget 2010 est marqué par les réformes (suppression de la Taxe Professionnelle, réforme territoriale), et par les conséquences de la crise économique sur les principales recettes. Ce contexte financier difficile va amener le département à revoir ses modalités d'interventions et ses moyens généraux de façon à maintenir le volume de ses investissements et à limiter l'évolution de la fiscalité à 3,9 %, malgré la suppression de la Taxe Professionnelle.

Les grandes masses du budget 2010 de **432 M€** se répartissent comme suit :

- > Investissement : **111 M€**
- > Fonctionnement : **321 M€**

## LES ÉQUIPEMENTS

### ↳ Equipements directs du Département

Le Département réalise de nombreux programmes en maîtrise d'ouvrage directe. Cette procédure a été renforcée ces dernières années par le transfert de la compétence des routes nationales d'intérêt local.

En 2010, **59,5 M€** sont inscrits au budget. Les secteurs clés (voirie et collèges) sont renforcés de plus de 24 %.

Les principaux chantiers (qui, pour certains, connaissent des aléas) sont les suivants :

- > **Pour les infrastructures routières :**
- La liaison A63-RD817 échangeur d'Ondres,
- Le contournement Est de l'agglomération dacquoise (adaptation des dossiers en 2010),
- La suppression du PN 67 de Morcenx,
- La mise aux normes du demi-échangeur Est de la déviation de Saint-Paul-les-Dax,
- La dénivellation du carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul (RD 824 2x2 voies),
- La bretelle de raccordement de l'autoroute A65 entre Aire-sur-l'Adour et Barcelone-du-Gers,
- Les études pour la liaison Mont-de-Marsan – A5 entre l'extrémité Nord-Est de la rocade de Mont-de-Marsan et le diffuseur du Caloy,
- La participation à la liaison quartier du Manot – gare SNCF à Mont-de-Marsan.

### > Pour les collèges :

- Poursuite des grands travaux dans les collèges (auparavant réalisés dans le cadre de la Caisse d'Investissement) : collèges de Montfort-en-Chalosse, Pouillon, Grenade-sur-l'Adour et Parentis-en-Born,
- Construction du collège de Saint-Paul-les-Dax (démarrage 2<sup>ème</sup> trimestre 2010) et poursuite des études pour de nouveaux collèges (dont Saint-Geours-de-Maremne et un projet de collège « Haute Lande »),
- Opération « un collégien, un ordinateur portable » : achat de tableaux interactifs, visualiseurs et vidéo projecteurs dans les établissements qui n'ont pas été équipés en 2009 et renouvellement de matériels, logiciels...

### > Pour les autres bâtiments :

- Secteur social : extension du Foyer Tournesoleil à Saint-Paul-les-Dax, rénovation des locaux de l'Entreprise Adaptée à Saint-Paul-les-Dax,
- Secteur sportif : siège de la Fédération de Surf et centre de formation du Surf,
- Secteur culturel : travaux à l'Abbaye d'Arthous et à l'abbatiale de Sorde et diagnostic de l'état des façades de la basilique de Buglose,
- Secteur voirie : restructuration du centre d'exploitation de Peyrehorade et de l'unité territoriale de Villeneuve,

### > Pour les réseaux d'information et de communication :

- La couverture haut débit des 15 dernières communes Landaises non couvertes (fin des travaux entre février et mai 2010) avec 1 226 lignes nouvellement éligibles à un accès haut débit au terme de l'opération.

## 83 M€ pour renforcer les investissements

Indépendamment des crédits inscrits au budget de l'année, le département va lancer **83 M€** de nouvelles autorisations de programmes d'investissement ce qui portera le total des autorisations de programmes à **323 M€**.

Le détail par secteur de ces autorisations de programmes d'investissement est présenté en annexe 3.

.../...

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL

**432 M€**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Fiche n°1

## LES ÉQUIPEMENTS [suite]

### Le soutien à l'équipement des partenaires du département

En 2010, le département consacrera **40 M€** à soutenir la réalisation des équipements de ses différents partenaires.

Les structures publiques (communes, intercommunalité, établissements sociaux...) en seront les principales bénéficiaires avec **29 M€**.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par ces aides, et notamment : les réseaux (eau et assainissement), le traitement de déchets, les équipements sportifs, et culturels, les équipements sociaux, la voirie, le tourisme, le thermalisme, les nouvelles technologies.

Au titre de 2010, on notera particulièrement, le soutien aux centres de formation des apprentis de Mont-de-Marsan et Morcenx, les études pour la LGV Tours – Bordeaux – Espagne et l'aide au programme de résorption des zones blanches de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Dans le cadre des actions engagées après la tempête KLAUS : poursuite en 2010 du plan d'action en faveur de la forêt et du fond de garantie pour les entreprises de travaux forestiers.

*Le détail de l'effort du département en faveur du développement communal et intercommunal est présenté en annexe 4.*

Chute des recettes liées à la crise et réformes obligent le département à se recentrer sur ses compétences propres : les interventions adossées à des règlements départementaux seront réduites de 10 %.

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL **432 M€**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Fiche n°1

## LE FONCTIONNEMENT

Premier domaine de compétence du département, le **secteur social** représente **58%** des dépenses de fonctionnement (et **46%** du budget total). Cette caractéristique a été renforcée par les nouvelles compétences attribuées au département au fil des ans.

Pour mémoire :

en 2002 : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (38,5 M€ en 2010)

en 2004 et 2009 : la gestion intégrale du RMI, complété en 2009 par la mise en place du RSA (28,5 M€ en 2010)

en 2006 : les fonds sociaux et les Centres d'Information et de Coordination (CLIC) et la prise en charge du handicap (5,5 M€ en 2010 pour la Prestation de Compensation du Handicap)

en 2009 : la réforme de la tutelle aux majeurs

Le financement de ces actions n'est toujours pas assuré dans son intégralité. Ainsi pour le RMI, malgré la prorogation du Fonds de Mobilisation départemental pour l'insertion, le montant des dépenses non compensées par l'Etat s'élève à + 13 M€ fin 2009.

- Les dépenses d'intérêt de la dette représentent 2,3 M€. Elles sont en augmentation compte tenu des emprunts mobilisés en 2009.

- Les autres charges de fonctionnement seront pour la première fois en diminution de 1,6%. La baisse de certaines recettes fiscales (TP, droits de mutations) nécessite l'ajustement des moyens de fonctionnement courant et des interventions extérieures.

Les moyens généraux seront réduits de 2,4 % et les subventions de fonctionnement de 10%, afin de limiter la répercussion sur la fiscalité des particuliers.

Par ailleurs, l'année 2010 sera marquée par la montée en puissance du réseau de transport interurbain XL'R.

Les efforts engagés en faveur des transports scolaires, du fonctionnement des collèges, et du SDIS, seront poursuivis.

## LE FINANCEMENT

L'année 2010 devra intégrer les premières conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle, ainsi que la chute des recettes liées aux droits de mutations, alors que les dotations de l'Etat sont prévues en quasi-stagnation.

La progression de la fiscalité, pour la première fois depuis 2006, devient nécessaire.

### La fiscalité :

La suppression de la TP (voir en annexe) a une incidence dès 2010, malgré le versement d'une « compensation relais » : la perte du « levier fiscal » sur la Taxe Professionnelle (estimée à 2,4 M€), devra être compensée par les 3 taxes particulières (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti).

Pour la première fois depuis 2006, le taux des 3 taxes particulières doit être augmenté de 3,9% :

- Taxe d'Habitation :	8,06 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	9,07 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	24,66 %

En 2010, le point de fiscalité représente 0,65 M€.

A noter que le montant de la fiscalité des particuliers (taxe d'habitation + taxe sur le foncier bâti) est aujourd'hui, dans les Landes, le plus faible de la région Aquitaine (147,9 €/habitant pour une moyenne régionale de 170,9 €/habitant).

Les droits de mutations, principale ressource de fiscalité indirecte ont connu une nouvelle chute de 29,5 % en 2009 (sur 2 ans, la chute est de 42 % et représente 17,5 M€).

Les prévisions 2010 tiennent compte des incertitudes sur la reprise du marché immobilier.

Du côté de la fiscalité transférée par l'Etat (TIPP, TSCA) pour compenser les transferts de compétence : l'évolution divergente des charges crée toujours un effet de ciseau, accentué par le faible dynamisme de ces taxes.

### Les dotations de l'Etat

L'évolution de ces dotations (DGF principalement) sera très faible. La loi de Finances 2010 a prévu une progression (0,6 %) inférieure à l'inflation.

### Les emprunts :

Le montant prévu au budget 2010 s'élèvera à 53,6 M€.

Compte tenu des emprunts mobilisés en 2008 et 2009, l'encours de la dette pour emprunt au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 200,2 €/habitant, pour une moyenne nationale au BP 2009 de 377,7 €/habitant.

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL

**432 M€**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Fiche n°1

## LES PRINCIPAUX POSTES BUDGÉTAIRES

### ► Solidarité

C'est avec 195 M€ et 46 % du budget, le premier domaine de compétence du département.

Les actions sont structurées en quatre grands secteurs :

- L'enfance et la famille (avec la protection de l'enfance, l'accueil de la petite enfance, et la prévention sociale et médico-sociale).
- Les personnes âgées (avec l'aide à domicile, l'accueil en établissement, et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie).
- Les personnes handicapées (avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées, la prestation de compensation du Handicap dans le cadre du maintien à domicile, l'accueil en établissement et l'intégration dans la vie sociale).
- L'action en faveur des plus démunis (RMI/RSA, Fonds d'aide aux familles et aux jeunes, soutien au logement social, protection juridique des Majeurs).

### ► Education, Jeunesse et Sports

- 65 M€ sont consacrés à ce secteur.
- Les collèges représentent un effort de près de 34 M€ dont plus de 17 M€ pour les travaux des bâtiments.
- En 2010, la gratuité des transports scolaires représentera 18 M€.
- 7,5 M€ seront consacrés aux aides éducatives et de loisirs.
- Le sport sera doté de 4,9 M€.

### ► Infrastructures et réseaux

- Ce budget représente 61 M€.
- 39,8 M€ pour les infrastructures routières.
- 3,7 M€ pour les transports.
- 3,9 M€ pour l'eau et l'assainissement.
- 1,2 M€ pour le haut débit.

DOSSIER DE PRESSE

# Suppression de la Taxe Professionnelle et réforme fiscale

L'assiette de la Taxe Professionnelle était jusqu'à présent essentiellement constituée de la valeur des immobilisations affectées à l'entreprise soit : les bases foncières (20%) et les équipements et biens mobiliers (80%). Le montant de la taxe était plafonné à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

La Loi de Finances 2010 supprime la Taxe Professionnelle, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010** pour les **entreprises**, et la remplace par la **Contribution Economique Territoriale (CET)**, plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée, et composée de 2 éléments :

► une **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** attribuée aux communes et EPCI.

► une **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, attribuée aux communes (26,5 %), aux départements (48,5%), et aux régions (25 %).

Le taux de la CVAE est fixé au niveau **national** dans une fourchette comprise entre 0 % (entreprises ne dépassant pas 500 000 € de chiffre d'affaires) et **1,5 %** (à compter de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires).

*La répartition de la CVAE sera en grande partie territorialisée :*

- 75 % seront répartis proportionnellement à la Valeur Ajoutée des entreprises implantées sur le territoire,
- 25 % seront répartis via un fonds de péréquation, en fonction de la population, des bénéficiaires de minima sociaux et de l'APA, de la longueur de la voirie.

La mise en place de la réforme sera progressive pour les collectivités et s'accompagnera d'une nouvelle affectation des ressources fiscales.

## ► A compter de 2011, les taxes perçues par le Département seront les suivantes

► **Avec autonomie fiscale : la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

(le Département hérite de la part régionale de cette taxe)

► **Sans autonomie fiscale :** la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**), un supplément de droits de mutations à titre onéreux (**DMTO**) et de Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA), une part de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**) et des frais de gestion de la fiscalité, une **dotation de compensation** de la réforme.

Plusieurs nouveaux **fonds de péréquation** seront créés (fonds de péréquation de la croissance de la CVAE, et fonds de péréquation des DMTO départementaux), ainsi qu'un **fonds national de garantie individuelle des ressources**, destiné à garantir dans le temps les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.

## ► L'année 2010, sera une année de transition

► Le Département votera, **pour la dernière année**, les 3 taxes «particuliers» (TH, FB, FNB).

► Il percevra, en remplacement du produit de la TP, une compensation budgétaire égale au plus élevé des produits suivants :

- produit de TP perçu en 2009
- bases 2010 x taux 2009 (dans la limite du taux 2008 + 1 %)

► Le ticket modérateur de la TP (lié au plafonnement à la valeur ajoutée) s'appliquera sur la base de celui de 2009.

D'après les premières simulations de l'incidence de la réforme produites par le Ministère de l'Economie, le Département perdrait 63 % de son autonomie fiscale.

Le levier fiscal (pouvoir de voter les taux) serait amputé de près de 2/3. Il ne porterait plus que sur 11 % des recettes totales du Département (contre 30 % avant réforme).

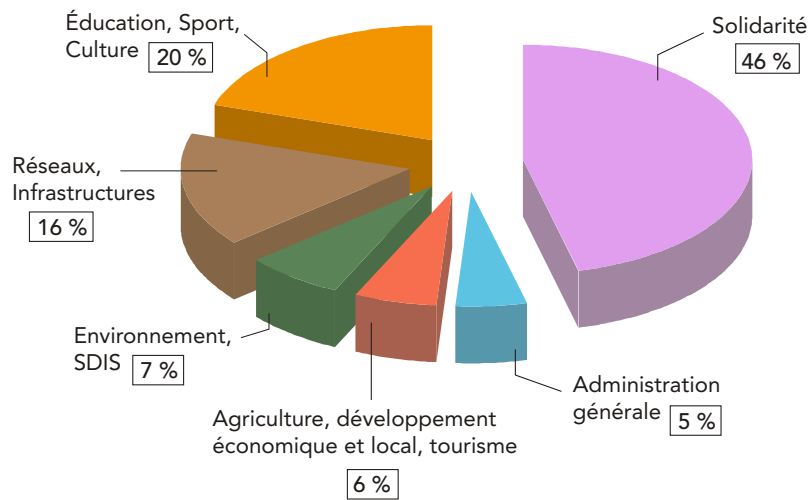
DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL

**432 M€**

# Budget primitif 2010 : 432 millions d'euros

Fiche n°1  
ANNEXE 1



DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL

**432 M€**

## Pour 100 euros de budget

Fiche n°1  
ANNEXE 2



DÉPENSES	
Solidarité	46 euros
Éducation, Sports, Culture	20 euros
Réseaux, infrastructures	16 euros
Environnement, SDIS	7 euros
Agriculture, Développement économique et local, Tourisme	6 euros
Administration générale	5 euros

RECETTES	
Impôts locaux <i>(fiscalité des particuliers)</i>	16 euros
Compensation « relais » Taxe Professionnelle	14 euros
Dotations, subventions et participations au fonctionnement <i>(dotations et compensations de l'État, financement APA)</i>	25 euros
Fiscalité indirecte et fiscalité transférée <i>(droits de mutation, TIPP*, TSCA*)</i>	21 euros
Emprunts	12 euros
Subventions et participations à l'investissement	5 euros
Autres	7 euros

\* TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers

\* TSCA : Taxe spéciale sur les conventions d'assurances



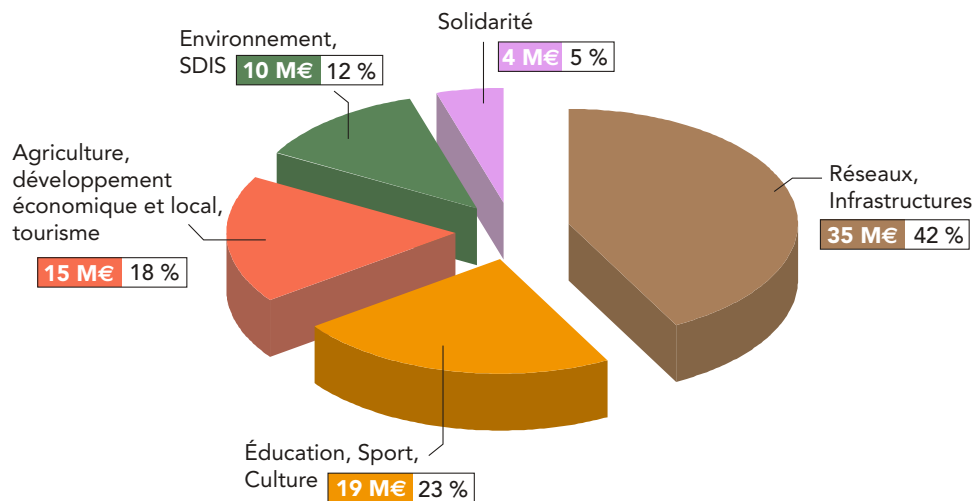
DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL **432 M€**

## Les autorisations de programme d'investissement 2010

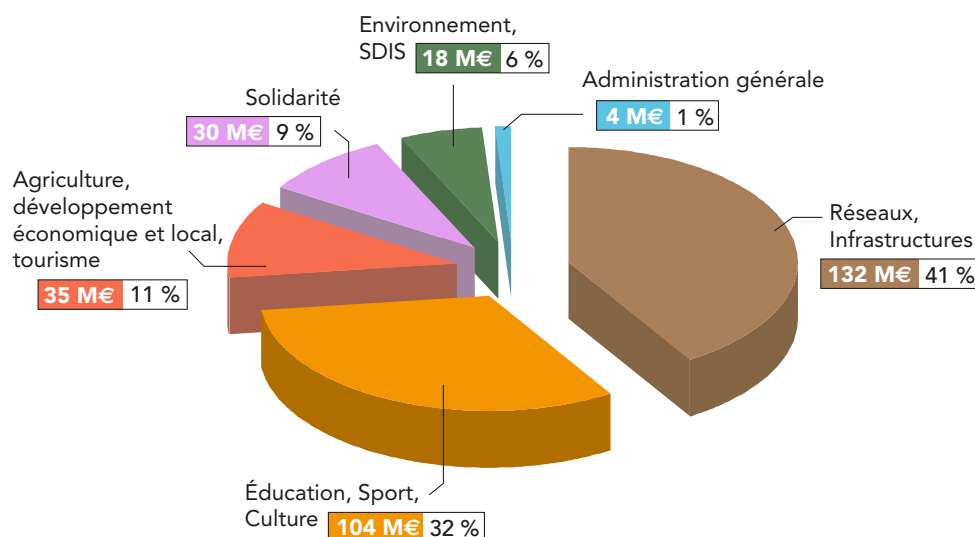
**83 M€**

Fiche n°1  
ANNEXE 3



## Total des autorisations de programme d'investissement (antérieures et 2010)

**323 M€**

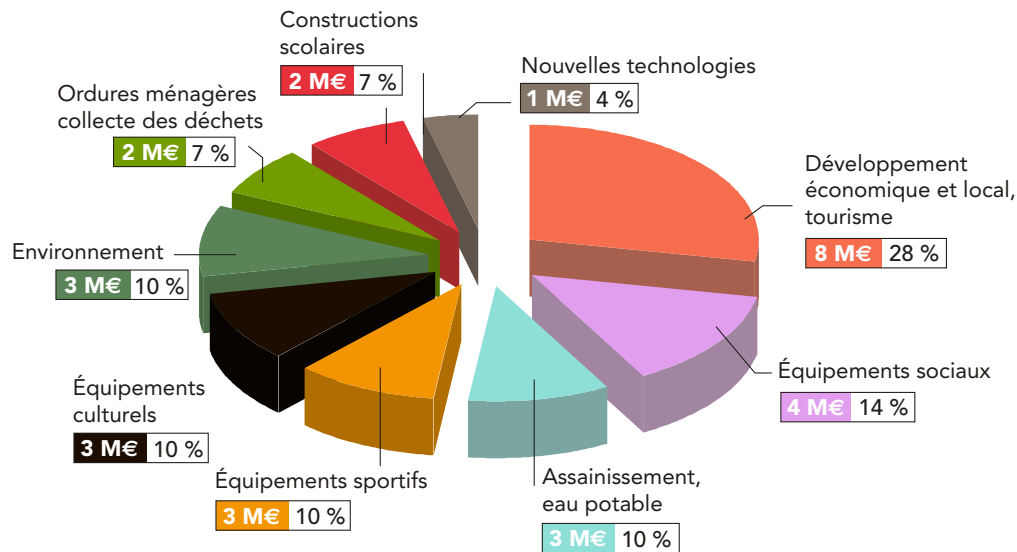


DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL **432 M€**

# Les aides au développement communal et intercommunal **29 M€**

Fiche n°1  
ANNEXE 4



# SOLIDARITÉ 195 M€

Un grand nombre de Landaises et de Landais bénéficient au quotidien de services proposés ou financés par la Solidarité Départementale, et ce tout au long de la vie : enfants et jeunes, dans le cadre des modes de garde ou de la protection de l'enfance, adultes fragilisés par les conditions économiques, sociales ou par des accidents de la vie, personnes âgées, personnes handicapées. Ainsi, le Conseil général est amené à intervenir, directement ou indirectement, dans l'accompagnement de nombreux foyers.

Sur la base des compétences qui sont définies par la loi, il met en œuvre des politiques volontaristes afin de couvrir les besoins des publics concernés et accompagner ceux-ci dans leur parcours de vie.

## AGIR EN FAVEUR DE L'ENFANCE

46,70 M€



L'action du Conseil général en faveur des jeunes landaises et landais porte sur 3 domaines principalement : prévention sociale et médico-sociale, accueil de la petite enfance, protection de l'enfance. Quatre services complémentaires sont mobilisés dans ce cadre : Services de Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, Service Départemental d'Action Sociale et Prévention Spécialisée.

L'année 2010 verra la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Enfance 2008-2012 adopté par l'Assemblée départementale en juin 2008.

### La prévention sociale et médico-sociale

Le Conseil général met en œuvre plusieurs types d'actions, avant la naissance (Centre de Planification et d'Education Familiale - CPEF, préparation à l'accouchement, accompagnement des futures mamans), ou après la naissance : consultations, permanences, bilans en école maternelle... Il finance aussi, en partie, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Dax, lieu de prévention et de dépistage.



### L'accompagnement en matière d'accueil de la petite enfance

Dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, le Conseil général a une compétence bien spécifique puisqu'il autorise la création et l'extension des structures d'accueil collectif et familial (crèches, halte-garderie...) et il agréé et assure la formation initiale des assistantes maternelles.

Dans le département, plus de 5500 places sont proposées par les assistantes maternelles et 1100 en accueil collectif et familial. Le plan de création de places arrêté dans le Schéma Enfance 2008-2012 prévoit, à l'horizon 2012, 402 places supplémentaires en établissements d'accueil collectif et familial.

Il apporte aussi un soutien technique et financier aux établissements, au travers notamment d'une aide au fonctionnement et d'une aide à l'investissement. En outre, depuis 2008, une dotation de 10000€ est accordée à chaque structure pour la mise en œuvre d'un projet spécifique d'éveil. .../...

# SOLIDARITÉ 195 M€



## La protection des enfants en danger ou en risque de l'être

Le rôle de chef de file du Président du Conseil général en matière de protection de l'enfance a été réaffirmé par la loi du 5 mars 2007. En charge du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes concernant des enfants ou des jeunes en danger ou susceptibles de l'être, le Conseil général est le garant du parcours des jeunes suivis en protection de l'enfance à qui il peut proposer un accompagnement ou une prise en charge dans le milieu familial ou en dehors du domicile.

Les enfants placés hors de leur famille peuvent être accueillis au Foyer de l'Enfance, chez des assistants familiaux, dans des foyers appelés Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou en lieux de vie. Le Conseil général salarie près de 350 assistantes familiales, pour un coût en 2010 de 13,2 millions d'euros. Il consacrera par ailleurs 14,2 millions d'euros pour le financement des établissements du secteur de la protection de l'enfance.

Afin de répondre aux nouveaux besoins, et parallèlement à la restructuration du secteur associatif des MECS, des services innovants se sont mis en place en 2009 et seront développés en 2010 : lieux de visites médiatisées afin de faciliter et sécuriser la rencontre des enfants et des parents confrontés à un climat familial dégradé, accueil de jour pour les jeunes déscolarisés placés hors de leur domicile. Par ailleurs un projet d'établissement éducatif et thérapeutique a été autorisé à la fin de l'année 2009 et sera mis en œuvre en 2010.



SOS

## Protection de l'enfance

Depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance et l'adoption du Schéma Départemental Enfance 2008-2012, le Conseil général des Landes a renforcé le dispositif de protection de l'enfance. Ainsi depuis 3 ans, 15 postes ont été créés dans ce secteur : 6 éducateurs spécialisés sont venus renforcer les équipes des Centres Médico-Sociaux, 2 coordonateurs de placement familial contribuent au suivi et à l'accompagnement des familles d'accueil, 2 psychologues, 2 attachés de l'aide sociale à l'enfance, 1 agent administratif et 4 éducateurs chargés de missions liées à la parentalité participent à la protection des enfants.

L'année 2010 sera une étape importante dans le projet de mise en place d'un véritable service public landais de protection de l'enfance, entre les services du Conseil général, les établissements publics et les associations habilitées.

Les échanges de l'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance, réuni pour la deuxième fois en 2009, contribuent à la structuration du secteur.

Un règlement départemental de fonctionnement des lieux de visites médiatisées et une convention sur les accueils de jour devraient être adoptés en 2010.

SOS enfance maltraitée : numéro vert : 0 800 40 05 05

# SOLIDARITÉ 195 M€

## LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ, FAVORISER L'INSERTION

45,50 M€

Le Conseil général a une compétence importante en matière de lutte contre la pauvreté et d'aide à l'insertion des personnes les plus en difficultés. Son action passe par la mobilisation de plusieurs dispositifs : Revenu de Solidarité Active, Programme Départemental d'Insertion, Fonds d'aides financières et Fonds d'aides aux Jeunes, actions d'accompagnement, soutien dans le secteur du logement et actions en faveur de la santé.

### Le Revenu de Solidarité Active et le Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre la Précarité

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, le revenu de Solidarité Active (RSA) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Parent Isolé (API) et divers autres mécanismes d'intéressement.

Il constitue un revenu minimum, pour ceux qui ne travaillent pas (R.S.A. « socle »), ou un complément de revenu, pour ceux qui travaillent mais dont le salaire n'est pas suffisant pour avoir « des moyens convenables d'existence » (R.S.A. « activité »). Le RSA concerne près de 8 500 bénéficiaires dans les Landes. 28,5 millions d'euros sont inscrits au budget 2010 au titre de l'allocation RSA versée par le Conseil général.

Afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA, le Conseil général organise un dispositif d'insertion au travers du Programme Départemental d'insertion (PDI) et de lutte contre la précarité, il finance des associations ou organismes qui proposent des outils d'insertion professionnelle ou sociale adaptés.

Le PDI 2010 sera adopté par le Conseil Départemental d'insertion et le Conseil général en mars 2010.

### Les Aides Financières

Le Fonds Départemental d'Aides financières aux familles et les Fonds d'aide aux Jeunes, dont la responsabilité a été transférée au Conseil général depuis 2005, permettent de soutenir de jeunes adultes, des personnes isolées et des familles afin qu'ils puissent faire face aux dépenses relatives notamment au logement, et à l'énergie. 2,7 millions d'euros sont consacrés en 2010 à ces Fonds, dont les règlements ont été actualisés en 2009.

### La protection juridique des majeurs et l'Accompagnement Social Personnalisé

La loi du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs a prévu la disparition des mesures de tutelles aux prestations sociales adultes et la mise en place, à compter de 2009, d'une nouvelle mesure, la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP). Cette mesure, exercée sous la responsabilité du Conseil général, s'adresse aux personnes que la mauvaise gestion de leurs prestations sociales met en danger. Elle prévoit un accompagnement social et budgétaire. En cas d'échec, une demande de mesure judiciaire peut alors être sollicitée. Cette mesure est assurée par la Cellule Protection des Majeurs Vulnérables, mise en place depuis septembre 2009. Le budget 2010 intègre les moyens propres à mettre en œuvre cette prestation.

### Le soutien au Logement social

L'action du Conseil général en matière de logement social va se poursuivre en 2010, au travers du soutien à l'Établissement Public Foncier Local « Landes Foncier », aux opérations de logement social, en lien avec les opérateurs Office Public de l'Habitat et Société Anonyme HLM des Landes à Dax, et du Plan Départemental d'Action pour le logement des Personnes Défavorisées.

4 millions d'euros sont inscrits en crédits de paiement 2010 au titre du soutien aux opérations de logement social.

### La Santé

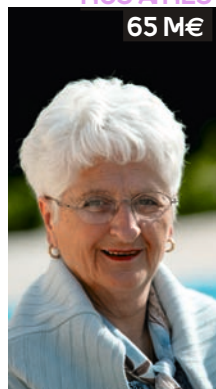
Soucieux de favoriser l'accès aux soins pour tous dans le département des Landes, le Conseil général a établi en 2008 un Schéma d'analyse et de couverture des besoins en santé dans le département. A la suite de quoi, des territoires prioritaires ont été définis, dans lesquels une aide départementale pourra être apportée aux projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Le département encourage également la réalisation de stages en médecine et de remplacements sur le territoire des Landes.



# SOLIDARITÉ 195 M€

## ACCOMPAGNER NOS AÎNÉS

65 M€



L'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées est un secteur où les besoins sont importants, renforcés par les perspectives démographiques, ou encore les évolutions en matière de Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés. L'objectif du Conseil général dans ce secteur est de renforcer la qualité du service rendu, à domicile ou en établissement, tout en maîtrisant le coût de la prise en charge pour la personne elle-même et pour la collectivité publique.

### ► L'accompagnement financier des Personnes âgées

Cet accompagnement prend plusieurs formes : Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) afin de solvabiliser les dépenses liées à la dépendance, à domicile ou en établissement, aide sociale à l'hébergement pour soutenir des personnes âgées dont les ressources ne permettent pas de financer les dépenses d'hébergement en établissement. En octobre 2009, 8 127 personnes bénéficiaient de l'APA. Le Conseil général consacrera 38,5 millions d'Euros pour les dépenses d'APA en 2010.

### ► Le soutien à l'investissement des établissements d'accueil pour personnes âgées

En 2010, le Conseil général va poursuivre son aide aux investissements réalisés dans les établissements d'accueil pour personnes âgées. Cette aide a pour double objectif de soutenir l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des résidents (augmentation du nombre de places, diversification du type d'accueil...) et de limiter l'augmentation des prix de journée et donc du coût restant à charge pour les personnes âgées et leur famille.

9 établissements font l'objet d'une aide à l'investissement au budget primitif 2010.

La mise en œuvre progressive du plan de création de places en maisons de retraite adopté par l'Assemblée Départementale en janvier 2008 va se poursuivre en 2010. Ainsi 106 nouvelles places en établissement devraient être proposées, notamment avec des opérations de réhabilitation et de création de places dédiées à l'accueil de malades d'Alzheimer à Castets, Saint-Martin-de-Seignanx, Biscarrosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, et la création d'un établissement à Souprosse.

### ► Le renforcement de la qualité des services d'aide à domicile

La convention de modernisation des services d'aide à domicile signée avec les partenaires du secteur va être reconduite en 2010 : elle prévoit des actions de formation, d'informatisation, de regroupement des services.

En outre, un avenant à cette convention, signé avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, prévoit un renforcement de l'action des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et du Numéro vert en vue de faciliter l'accompagnement dans la phase de transition entre le domicile et l'entrée en établissement et de renforcer le soutien aux aidants familiaux de personnes âgées malades d'Alzheimer. Dans ce cadre 3 infirmières ont été recrutées dans les CLIC, et celles-ci auront notamment pour mission d'assurer un soutien « technique » aux aidants familiaux, en diffusant les bons gestes, les bonnes pratiques, pour d'une part développer la bientraitance, et d'autre part éviter l'épuisement physique des familles.

Un dispositif de labellisation des services d'aide à domicile et d'aide à la personne par le Conseil général devrait par ailleurs être mis en place en 2010.

### ► La poursuite du dispositif de téléalarme

En 2010, le service départemental de téléalarme, qui compte 6 000 abonnés couvre désormais l'intégralité du territoire landais.



# SOLIDARITÉ 195 M€

## SOUTENIR LE PROJET DE VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

37,80 M€

Le schéma landais pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et de leur famille adopté par l'Assemblée en 2007 a fixé les orientations de la politique du Conseil général dans le secteur du handicap pour la période 2007-2012.

### La Maison Landaise des Personnes Handicapées

Créée en 2006 sous forme de groupement d'intérêt public présidé par le Président du Conseil général, la MLPH poursuivra en 2010 son action au service des personnes handicapées, malgré des inquiétudes quant au désengagement de l'Etat en matière de financement et de personnel mis à disposition. La MLPH prend des décisions en matière d'orientation, de compensation, d'allocation et de documents administratifs.

Le Conseil général maintient en 2010 son soutien à la MLPH en lui apportant une contribution financière et en mettant à disposition 14 postes (en équivalents temps plein).

### Le maintien à domicile des personnes handicapées

Le Conseil général peut accorder, selon la situation et les besoins, plusieurs types de prestations qui permettent aux personnes handicapées qui le souhaitent et qui le peuvent, de rester chez elles : aide ménagère, allocation compensatrice tierce personne et prestation de compensation du handicap. Cette dernière prestation, la PCH, bénéficiait fin 2009 à plus de 500 personnes, elle a connu depuis sa création en 2006 une forte progression et représentera une dépense de 5,5 millions d'euros en 2010 pour le Département.

Par ailleurs, deux nouveaux Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) devraient ouvrir en 2010.

### L'accueil en établissement pour personnes handicapées

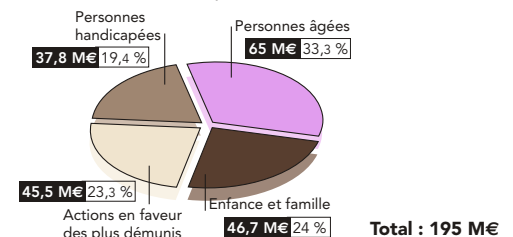
Près de 1000 personnes sont accueillies en établissement et sont concernées par l'action du Conseil général en direction des établissements : financement de la vie en établissement et soutien aux travaux réalisés en vue d'améliorer la qualité de l'accueil.

En 2010, 3 foyers du département vont bénéficier d'une aide financière pour leur projet de réhabilitation, restructuration et/ou extension.

### L'intégration des jeunes et adultes handicapés dans la vie sociale

Le soutien initié de longue date par le Conseil général en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale se poursuit en 2010, au travers notamment de son soutien aux élèves handicapés (matériel informatique et scolaire adapté), et de l'activité du Service Sports Intégration et Développement (SSID).

### Répartition budgétaire par grandes sections dans la vie sociale, après répartition des charges d'investissement et de personnel



zoom

### L'Equipe pluridisciplinaire 16 - 25 ans

Un projet unique en France devrait voir le jour en 2010 au sein de la Maison Landaise des Personnes Handicapées : il s'agit de la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dédiée aux 16-25 ans, de manière à permettre un traitement individualisé et plus spécialisé pour les demandes déposées par une personne handicapée en fin d'âge scolaire et en début d'âge adulte.

Constituée de professionnels spécialistes des secteurs de l'enfance, de l'insertion professionnelle, du soin, de l'hébergement, cette équipe pourra apporter une réponse adaptée aux jeunes personnes handicapées, qui se situent dans une période charnière de leur parcours, et qui ont besoin d'un conseil et d'un accompagnement spécifiques.

focus

### Handilandes 2010

L'année 2010 sera marquée par l'organisation de la dixième édition des Journées Handilandes, du mercredi 2 au dimanche 6 juin, qui permettront d'allier le sport, la réflexion et la convivialité, afin de faire connaître le monde du handicap, mettre en valeur les potentialités des personnes handicapées, et ainsi contribuer au changement de regard porté par notre société sur celles-ci.

- le mercredi 2 juin sera consacré à des activités d'initiation et de découverte dites de pleine nature sur les sites de Soustons et de Vieux-Boucau,
- le jeudi 3 juin une conférence se déroulera à l'Auberge landaise à Mont-de-Marsan,
- du vendredi 4 au dimanche 6 juin, les activités sportives et les animations auront lieu à Mont-de-Marsan. La logistique et la restauration se situeront à l'Auberge landaise.

DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°3

# INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

61 M€

En 2010, le Conseil général continuera à renforcer, entretenir et sécuriser le réseau routier à hauteur de 39,8 M€

## GRANDS TRAVAUX Liaison A63/RD817 entre Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx

15,6 M€

L'ouvrage d'art franchissant l'autoroute A63 ainsi qu'une part importante des terrassements sont achevés. Deux giratoires seront réalisés dans le courant du dernier trimestre de cette année autorisant une mise en service de la route à l'été 2011.

### Contournement Est de l'agglomération dacquoise

Le dossier complet a été déposé en préfecture en juillet 2009. Les services de l'Etat nous ont répondu en février 2010, soit 7 mois plus tard, pour finalement nous indiquer que le cadre et les procédures d'instruction avait changé en septembre 2009 suite à la publication d'une circulaire ministérielle rattachée à la loi sur l'eau. Dès lors l'année 2010 va être consacrée à l'adaptation des dossiers au nouveau cadre d'instruction

### Suppression du passage à niveau 67 à Morcenx

Le Département participe au programme engagé par l'État en partenariat avec la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF) pour l'amélioration de la sécurité des passages à niveau. Celui de Morcenx (n°67), sur la route départementale n°27, figure parmi les quatre qui ont été sélectionnés dans les Landes. Les travaux devraient débuter en mai 2010 avec en décembre la pose des poutres métalliques de l'ouvrage au-dessus de la voie ferrée.

### RD 824 2x2 voies : déviation de Dax

L'état d'avancement des travaux de construction de deux ouvrages nouveaux sur la voie ferrée Bordeaux - Hendaye permet d'envisager leur réalisation complète à la fin du 1er semestre 2010.

### Route Départementale 824 2x2 voies : dénivellation du carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul

Des études vont être lancées pour la réalisation d'un échangeur de type losange situé au niveau du giratoire actuel pour desservir les Communes de Dax, Saint-Paul-lès-Dax et Saint-Vincent-de-Paul. Il a pour but d'améliorer les conditions de circulation sur cet axe au niveau de la sécurité et de la fluidité du trafic

### Bretelle de raccordement de l'autoroute A65 entre Aire-sur-l'Adour et Barcelonne-du-Gers

Le département assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont il est le principal bénéficiaire (3,5 km dans les Landes)

### Liaison Mont-de-Marsan - A65

Avec la mise en service prévue de l'autoroute A65 à l'automne 2011, le département souhaite moderniser la liaison Mont-de-Marsan - A65 entre l'extrémité nord-est de la Rcade de Mont-de-Marsan et le diffuseur du Caloy. Cette liaison a également vocation à supporter des modes de circulation liés à la desserte de la future gare LGV.

Les premières études seront engagées pour tenir compte de l'évolution du tracé de la LGV au nord-est de Mont-de-Marsan, et plus particulièrement du positionnement de la Gare.

### liaison Quartier du Manot - Gare SNCF à Mont-de-Marsan

En décembre 2004, le Conseil général a cosigné le Contrat d'agglomération du Marsan 2004/2006. Parmi les opérations envisagées, figure la création du boulevard Manot - gare et le pôle de voyageurs pour laquelle le Département participe.

La première tranche de la liaison Manot - gare a commencé en 2009 et la Communauté d'Agglomération du Marsan devrait poursuivre en 2010 la réalisation de cette opération.

Concernant le fonctionnement des services de la Route, le programme de modernisation des locaux se poursuit. Ainsi 0,85 M€ vont être consacrés cette année aux études de reconstruction du Centre d'exploitation de Peyrehorade et aux travaux de construction et restructuration de l'Unité Territoriale et du centre d'exploitation de Villeneuve de Marsan.

### Entretien le réseau routier : 23M€

- 11,297 M€ sont consacrés au renouvellement et au renforcement de chaussées pour assurer la conservation du réseau.

- 5,482 M€ sont destinés à l'entretien courant des chaussées, dépendances et équipements à partir des Unités territoriales, aux études et dépenses diverses.

- 4,886 M€ sont investis dans les opérations de sécurité avec en particulier l'amélioration de 8 nouveaux carrefours ou points particuliers et 8 nouvelles traversées d'agglomération.

- 1,417 M€ sont prévus pour la réfection d'une vingtaine d'ouvrages d'art.





# INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

61 M€

## LES TRANSPORTS

3,7 M€

Le Conseil Général a restructuré son offre de transport public interurbain en lançant le réseau XL'R au tarif unique de 2 euros le trajet quelle que soit la destination. La première étape a consisté en la mise en place de la ligne express Mont de Marsan - Dax par la deux fois deux voies et les aires de covoiturage. Le lancement de la ligne de rabattement vers le réseau TER Biscarrosse - Facture a été la deuxième étape en juillet.

Septembre 2009 a vu le lancement de 13 lignes supplémentaires desservant les bassins de Mont de Marsan, Dax, Bayonne et Mimizan. La fréquentation va croissante près de deux fois supérieure à celle des anciennes lignes régulières. Avec le souci de caler au mieux aux besoins des usagers des ajustements d'horaires et d'arrêts sont opérés.

Le Conseil Général va aussi mettre en place dès l'été 2010 des lignes saisonnières dont la tarification spécifique sera plus élevée que celle des lignes XL'R et qui répondront aux besoins des lieux de villégiature depuis les gares TGV de Dax, Bayonne et Arcachon.

### ► Soutiens spécifiques aux communes

Le Département apporte son soutien aux communes depuis de nombreuses années en matière de voirie.

Plusieurs postes budgétaires sont inscrits en 2010 :

- aide aux voiries de desserte des centres bourgs 37 000 €
- subventions concernant les dégâts exceptionnels dus aux intempéries 38 000 €
- subvention dans le cadre du « 1 % paysage et développement » 20 000 €

### ► Landes 2040 : scénarii pour le futur

Tout au long de l'année 2009, les trois équipes pluridisciplinaires retenues dans le cadre des marchés de définition ont alimenté la réflexion conduite par le Département en complétant le diagnostic de notre territoire et en proposant différents scénarii pour le futur.

L'année 2010 nous conduira à élaborer, sur la base de ce travail, notre schéma d'aménagement et de développement durable.

## EAUX ET ASSAINISSEMENT

3,9 M€



► Alimentation en eau potable : 890 000 € pour sécuriser l'approvisionnement

► 800 000 € seront consacrés au financement des travaux réalisés par les communes et leurs syndicats pour la sécurisation et l'approvisionnement en eau potable.

► 90 000 € seront prévus pour compléter le financement de la future station de production et traitement d'eau potable portée par le département sur le sud littoral.

► Assainissement : 2 425 000 € en soutien aux communes rurales

Le développement des communes rurales et les exigences réglementaires plus fortes nécessitent un renforcement et un développement des réseaux de collecte et de stations de traitement des eaux usées. Le Conseil général prévoit un soutien important à ces opérations en 2010 avec un montant d'aides de 2,4 M€.

### Désenclavement numérique

Le Conseil général des Landes a décidé, en 2008, d'intervenir pour réduire les zones blanches haut débit des 15 communes dont le taux de couverture en ADSL était inférieur à 50% : Arsague, Bastennes, Gaujacq, Brassempouy, Sorbets, Castelner, Goos, Le Leuy, Rimbez-et-Baudiets, Argelouse, Trensacq, Belhade, Borderes-Lamensans, Parleboscq, et Lussagnet.

Les travaux qui prendront fin selon les communes entre février et mai 2010 permettront d'atteindre un taux moyen de couverture haut débit de 97,10% sur l'ensemble de ces 15 communes landaises. Sur 1720 lignes téléphoniques que comptent les 15 communes, seules 451 étaient éligibles à une offre d'accès en haut débit avant l'intervention du département. Au terme de l'opération, 1226 lignes seront nouvellement éligibles à un accès à l'Internet en haut débit.

Cette opération d'un montant de 1 228 292 € TTC est financée à 100 % par le département dans le cadre de la compétence générale.

# ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS **65 M€**

Dans un contexte de désengagement de l'Etat, l'action du Conseil général en matière d'éducation, de jeunesse et de sports, au bénéfice de plus de 67 000 jeunes landais (plus de 18 % de la population du département) comporte trois axes principaux :

- 】 mettre en place des équipements performants et innovants sur l'ensemble du département et assurer leur fonctionnement,
- 】 apporter les aides nécessaires à l'accès du plus grand nombre à l'éducation, aux sports et aux loisirs,
- 】 soutenir les acteurs engagés dans l'action éducative auprès des jeunes.

## LES COLLÈGES

**34 M€**

poursuivre les efforts réalisés sur les bâtiments des collèges (17 M€ pour des opérations de mises aux normes, maintenance, modernisation) ainsi que pour les équipements

】 optimiser la planification et l'implantation des collèges en travaillant la sectorisation et donc l'organisation des transports

】 renforcer la maîtrise foncière du Département, par l'acquisition des collèges et de leur emprise qui, pour la plupart sont des propriétés communales mises à disposition du Département

】 mettre en œuvre, conformément à la réglementation, une tarification unique des repas servis en Collège dans un objectif de traitement égalitaire et qualitatif.

La création de trois collèges, d'une capacité de 450 élèves (*extensible à 600*) chacun, permettra de répondre pour partie à la montée des effectifs qui pourraient s'élever à plus de 17 300 élèves en 2013.

Un collège devrait ouvrir en 2011 à Saint-Paul-lès-Dax ; les études se poursuivent concernant la création d'un ou deux collèges dans le secteur Sud-est du Département et dans la Haute-Lande à l'horizon 2012-2014.



## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

**18 M€**



En 2010, à l'instar d'une vingtaine d'autres Départements, le Conseil général continuera d'accorder la gratuité du transport scolaire aux élèves demi-pensionnaires de l'enseignement primaire et secondaire.

Ce choix, qui requiert plus de 17 M€ par an et qui contribue à l'égalité des chances, concerne chaque année près de 19 000 élèves landais : 5500 écoliers, 8000 collégiens et 5500 lycéens.

Le Département continuera également d'assurer le transport des élèves et étudiants handicapés par la mise en place de transports par véhicules individuels et renforcera son soutien aux élèves internes pour le transport de fin de semaine.

## DOTER LES COLLÈGES EN MOYENS COMPLÉMENTAIRES

**2,10 M€**

Depuis la rentrée 2009-2010 et dans un objectif d'« allègement du poids du cartable », l'opération « Un collégien, un ordinateur portable » est prolongée par la mise à disposition auprès des collèges intéressés, de 700 visualiseurs numériques permettant la projection des écrits et des expériences.



DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°4

# ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS **65 M€**

En 2010, le Département poursuivra son action pour le Conseil général des jeunes, le soutien aux programmes pédagogiques et aux initiatives éducatives et socio-éducatives.

**SOUTENIR LES JEUNES LANDAIS AVANT ET APRÈS LE COLLÈGE** Le Conseil général s'associe aux efforts des communes à hauteur de **1,87 millions d'euros** :

› aides à la construction ou la restructuration des écoles élémentaires

› dotations complémentaires à celle de l'Éducation nationale notamment pour l'acquisition de supports pédagogiques d'initiation aux langues vivantes étrangères et au gascon

**2,8 M€**

› bibliothèque centre documentaire des écoles.

Il joue également un rôle déterminant dans le développement sur son territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ses efforts, concrétisés par des aides au fonctionnement ou à l'investissement ont porté successivement sur l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), les trois départements de l'IUT de Mont-de-Marsan et l'Institut du Thermalisme à Dax.

Depuis 2005, l'École Supérieure du Bois forme des ingénieurs en 3<sup>e</sup> année du cycle d'approfondissement « Approvisionnement bois et première transformation ».

Enfin, la plate-forme technologique « Aquitaine Bois » contribue parallèlement au transfert de technologies dans cette filière.

**AIDER LES INITIATIVES ÉDUCATIVES et SOCIO-ÉDUCATIVES** Le Conseil général maintient ses interventions hors de ses compétences obligatoires auprès des acteurs du système éducatif avec des aides conséquentes, notamment :

**2,6 M€**

› 2,32 millions d'euros pour les aides aux familles à faibles revenus, pour les centres de vacances et de loisirs, les bourses, prêts d'honneur...

› 540 000 euros pour les associations concourant au service public de l'éducation comme les fédérations de parents d'élèves, les associations d'enseignants ou les associations organisatrices d'activités pédagogiques en temps scolaires.



## Le Conseil général des jeunes

Le premier mandat (2007-2009) du Conseil général des jeunes a permis aux collégiens élus de prendre conscience des difficultés, perspectives et enjeux liés aux fonctions électives.

Le dispositif est reconduit pour 2009-2011, dans le cadre d'une organisation tenant compte des enseignements de la 1<sup>ère</sup> expérience, au plus près des jeunes, de leurs collègues et de leur territoire.

En 2009-2011, les jeunes conseillers sont invités à se positionner autour de cinq thématiques en lien direct avec les missions du Conseil général des Landes : Environnement, Culture et patrimoine, solidarité, Education et citoyenneté et Sports de nature.



## Collèges : la visualisation collective

La rentrée 2009-2010 a vu l'arrivée dans les collèges de nouveaux outils numériques de visualisation collective. Ces matériels permettent de diffuser collectivement des documents numériques divers tels que livres, expériences... Si l'objectif est de contribuer à réduire le poids des cartes, ces équipements offrent également de nouvelles possibilités aux enseignants et aux élèves.

# ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS 65 M€

## ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES SPORTIVES



En partenariat avec les représentants du mouvement sportif, les communes et la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (ex-DDJS), le Département vise à développer une synergie afin d'ajuster ses actions aux besoins des nombreux pratiquants landais.

*Ses interventions sont orientées vers plusieurs domaines.*

La pratique sportive des jeunes est favorisée à l'école comme au sein des écoles de sports des clubs (0,957 M€).

Les structures sportives départementales sont aidées pour leur fonctionnement et leur encadrement bénévole ou professionnel (451 324 €).

Les équipements sportifs et salles polyvalentes font l'objet d'aides financières (1,78 M€)

La promotion des sports (730079 €) se fait à travers le sport d'élite, par l'organisation de compétitions régionales, nationales ou internationales et par la valorisation des sports de nature.

### Surf et sports de pleine nature

Le développement du surf dans les Landes se concrétisera par l'achèvement des opérations de construction dans lesquelles le Conseil général investit près de 2,5 millions d'euros : le nouveau siège de la Fédération à Soorts-Hossegor et le centre d'activités et de formation dédié aux sports de glisse qui sera implanté à Soustons.

Par ailleurs, les sports de pleine nature constituent à la fois un atout pour les habitants du département et le tourisme. En 2010, les travaux préparatoires à l'adoption d'un Plan dédié à cette thématique seront poursuivis.

## focus Le Raid XL

En 2010, le Département organise « Le Challenge Sports de Nature – Raid XL » du 23 au 25 avril, de Mimizan à Capbreton, en passant par Vieux-Boucau. Cet événement reposera d'une part sur un raid « Sports de nature » axé sur la pratique du surf (réservé à 20 équipages de sportifs confirmés) et d'autre part sur de nombreuses animations destinées au grand public et organisées autour des points de dépôts et d'arrivées du raid.



# CULTURE ET PATRIMOINE **14 M€**

**LECTURE  
PUBLIQUE**  
**1,70 M€**

La médiathèque départementale, chargée du développement des bibliothèques dans le département, est partenaire de 120 collectivités. Son équipe de 28 agents a pour mission d'accompagner les communes ou communautés de communes dans leurs projets de création ou d'aménagement d'équipements de lecture publique.

Elle met par ailleurs à disposition des 120 relais de son réseau pas moins de 280 000 documents (livres, revues, cd, dvd et cd-roms).

Elle soutient les bibliothèques au quotidien par des actions de formation, une aide à la mise en place d'actions culturelles.



► **Archives départementales**

Un budget de 190 000 euros sera consacré en 2010 à la poursuite de la collecte et du classement ainsi qu'à l'amélioration des conditions de conservation des documents. Ce dernier point va notamment mobiliser l'ensemble du personnel, en conséquence de la dérive hygrométrique dans les magasins de conservation, cause du développement de moisissures sur les documents dans le second semestre de 2009. Après des analyses rassurantes quant à la toxicité de ces champignons, l'heure est au dépoussiérage curatif et préventif, dans la perspective de la reprise pour le public d'une consultation interrompue depuis le 9 novembre 2009.

La fréquentation de la salle de lecture a cependant connu une forte baisse durant les dix premiers mois de l'année, évolution observée à l'échelle nationale, avec comme explication plausible la montée en puissance des ressources numériques accessibles en ligne, phénomène auquel participent les Archives des Landes via leur site Internet.

L'exposition « Francis Planté, un pianiste d'exception » a été inaugurée en octobre, avec une scénographie particulièrement travaillée qui mêle documents d'archives, objets, partitions, images animées et sons. Accessible au grand public elle sera présentée jusqu'à la fin de juin 2010. Une déclinaison spécifique de celle-ci pour les scolaires ainsi que des ateliers sur le thème de la Révolution française sont également proposés. La fréquentation de ce public demeure très soutenue grâce au financement des transports.

Comme les deux années précédentes, 2010 sera ponctuée de quatre conférences, avec cette fois-ci la nouveauté d'une séance de dédicaces par chaque conférencier après son intervention.



# CULTURE ET PATRIMOINE **14 M€**

## LES POLITIQUES CULTURELLES

**4,88 M€**

En complément de ses missions, le Conseil général accompagne et favorise de façon volontariste, la rencontre de toutes les expressions artistiques avec le plus grand nombre. Partenaire important du développement local, il est associé aux collectivités et aux associations pour la mise en œuvre et la valorisation d'une politique culturelle profitable à tous les landais.

Partenaire et aussi acteur, le Conseil général intervient en organisant directement des manifestations culturelles et par le prêt d'un parc de matériel scénique aux communes.

### ► Doter le territoire d'équipements structurants **384 000 €**

Par des règlements incitatifs, le Département accompagne les communes et les groupements de communes à se doter d'équipements structurants et permettant à la population d'accéder à des lieux culturels de qualité. En 2010, la construction d'une salle de spectacles à Biscarrosse sera étudiée. En outre, le Département poursuit son soutien à l'investissement pour un premier équipement culturel, l'achat d'instrument de musique et l'intégration d'œuvres d'art contemporain dans les programmes urbains et environnementaux (commande artistique).

### ► Soutenir la diffusion artistique et culturelle **1 156 800 €**

Saisons culturelles, festivals, manifestations ; ce sont plus de quatre-vingt programmateurs réguliers ou occasionnels, communes ou associations qui bénéficient d'une aide du Conseil général. Ce soutien permet de proposer aux habitants une offre culturelle diversifiée et de qualité. Danse contemporaine, théâtre, musiques actuelles, chansons, cinéma, ... toutes les disciplines artistiques et toutes les esthétiques sont représentées facilitant aussi leur accès par notamment le jeune public.

L'aide aux Résidences artistiques mise en œuvre par le Département, permet de compléter le dispositif de diffusion en intégrant la présence plus longue de l'artiste sur le territoire, le travail de création, de rencontre et de partage avec le public.

### ► Offrir une culture au quotidien dans les Landes **2 679 590 €**

L'engagement fort du Département se traduit au travers des aides apportées pour chaque secteur artistique (cinéma, théâtre, arts plastiques, musique et danse). Ces aides concernent les champs de la création artistique (soutien aux compagnies), de la formation et des pratiques amateurs (Conservatoire des Landes, aide aux harmonies) ainsi que le soutien aux associations d'intérêt départemental (ADAM Landes, Association Montoise d'Animations Culturelles, Union Musicale des Landes, Landes Musiques Amplifiées, Centres Musicaux Ruraux).

### ► Compléter l'offre culturelle et artistique **662 000 €**

En organisant les rencontres théâtrales Entr'Acte et Scène et le festival Arte Flamenco, le Conseil général agit directement sur le territoire landais et enrichit l'offre culturelle. Bien plus que de la diffusion, ces manifestations s'accompagnent de volets de formation (250 stagiaires pour le festival Arte Flamenco), de résidences artistiques, de médiation et de sensibilisation auprès des publics (rencontres, lectures, classe culture).



# CULTURE ET PATRIMOINE **14 M€**

## FAVORISER LE RAYONNEMENT DES MUSÉES

Le Département, à travers son service de Conservation départementale des Musées et du Patrimoine, favorise la connaissance et la valorisation des ressources patrimoniales grâce à des missions de recherche, de conservation, de médiation, d'exposition ou d'éditions.

Rappelons que les services de la Conservation départementale des musées assurent le fonctionnement des deux musées départementaux et qu'une équipe scientifique et administrative travaille à l'inventaire et à la préservation des collections conservées dans les musées et dans bâtiments publics landais.

Le Département accompagne la professionnalisation des musées landais en organisant, par ailleurs, des programmes de formation et en contribuant à la rémunération du personnel scientifique qualifié pour les musées adhérents à la charte départementale des musées.

Le Département consacrera au musée départemental de la faïence et des arts de la table à Samadet **265 000 €** en investissement et **218 000 €** en fonctionnement.

**110 000 €** en investissement et **380 000 €** en fonctionnement seront consacrés au Centre départemental du patrimoine de l'Abbaye d'Arthous pour l'organisation des actions d'initiation ou de formation dans le domaine du patrimoine culturel.

**32 400 €** seront consacrés aux musées adhérents à la charte départementale des musées landais.

## Des aides pour la connaissance, la médiation et l'exposition du patrimoine landais

La conservation départementale des musées et du patrimoine apporte une aide technique (prêt de matériel) et financière aux communes, structures intercommunales et associations qui développent des programmes d'expositions et de médiation à destination d'un public le plus large possible. Un budget de **68 800 €** est prévu à cet effet.

*Par ailleurs :*

**76 500 €** seront inscrits en 2010 pour des travaux de recherche historiques et archéologiques et leur publication.

**12 960 €** viendront aider des associations œuvrant dans le secteur de la connaissance du patrimoine.

# CULTURE ET PATRIMOINE **14 M€**



## Restaurer et valoriser le patrimoine historique

Le Département finance de nombreuses opérations en matière de préservation et de valorisation du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques. Les communes peuvent bénéficier d'un soutien pour la conservation de leur patrimoine protégé en fonction de leur situation (population, potentiel fiscal, nombre d'immeubles protégés...). Le budget prévu en 2010 est de 500 000 €.

**Plusieurs campagnes de restauration du patrimoine mobilier et immobilier seront lancées par le Département en 2010 :**

- › Église de l'abbaye d'Arthous (dernière tranche des travaux de restauration) **450 000 €**
- › Logis abbatial de Sorde acquis en 2004 **600 000 €**
- › Mosaiques gallo-romaines trouvées à Sorde et protégées au titre des Monuments historiques depuis 1959 **100 000 €**
- › Opération de fouilles archéologiques préalable à l'étude de la maison forte de Tampouy, point fort du Domaine d'Ognoas **15 000 €**



## Festival de la céramique : une 13<sup>e</sup> édition sous le signe du Togo

Sur proposition de l'Association « Terres d'Aquitaine », cette 13<sup>e</sup> édition (qui se tiendra à Arthous les 22, 23 et 24 mai 2010) nous ramène en Afrique avec, comme invité, le Togo. Pays de grande tradition potière, le Togo se dévoilera au travers des démonstrations de 3 potières originaires de la région d'Atakpamé, qui créeront sur place de grandes poteries et les cuiront traditionnellement dans les jardins d'Arthous. Comme toujours le festival sera rythmé de temps musicaux et les conférences de Mme Dominique SEWANE, anthropologue spécialiste des rituels et des cérémoniels des Batammariba et docteur en sciences religieuses de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Autre invité de prestige, Jacky COVILLE, artiste travaillant dans l'atelier de Roland Brice, céramiste de Fernand Léger à Biot, exposera ses œuvres dans les bâtiments conventuels et la cour de l'abbaye d'Arthous. Totems monumentaux, personnages hybrides, tableaux, vidéo, ... l'artiste nous propose, avec « Anges et démons », des œuvres colorées appréciées par les collectionneurs du monde entier. Le budget prévu est de 110 000 €.



## Transmettre et partager les fondations de la culture landaise

Le département a œuvré ces dernières années à la valorisation de la langue gasconne à travers le soutien aux cours pour adultes, l'édition de méthodes d'apprentissage ou encore la programmation de la semaine gasconne. Ce programme de soutien mobilisera en 2010 un budget de **76 000 euros** et se concrétisera sous la forme d'aides aux cours de langue pour adultes et aux animations scolaires et extrascolaires.

Par ailleurs, les associations intervenant dans le secteur de la culture gasconne bénéficieront de financements à hauteur de **40 000 €**.

## La culture gasconne invite le monde

En 2010, le Département proposera un nouvel événementiel qui, sur deux jours, sera un véritable moment de rencontre, de dialogue et de partage entre la culture gasconne et d'autres cultures du monde. Ouvert à tous gratuitement, le festival « Escales gasconnes » se déroulera à l'Abbaye d'Arthous les 15 et 16 mai 2010. Transposé au printemps et organisé sur un week-end, ce nouvel événementiel accueillera des espaces permanents (dédiés par exemple à la gastronomie, la musique, le chant, le jeu, l'écriture ou l'expression artistique ...) et une programmation de temps de débats, de démonstrations, d'ateliers et de spectacles.

Enfin, les stages de langue, jusqu'alors dispensés durant la semaine gasconne, seront présentés tout au long de l'année sur le territoire landais, en partenariat avec les associations locales.





## AGRICULTURE 6 M€

L'action du Conseil général en faveur de l'agriculture landaise est désormais fortement dépendante du Programme global de développement établi au plan national et décliné dans les régions. Dans le même temps, l'Etat continue de se désengager en 2010 avec, en particulier, l'absence de financement sur l'hydraulique agricole et la ressource en eau.

Pour sa part, le Département maintient son engagement sur ses trois priorités :

- › les aides aux pratiques respectueuses de l'environnement
- › les politiques de qualité
- › l'aménagement du territoire et la préservation des exploitations familiales

### AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT

1,90 M€



Reconduction dans le cadre de la nouvelle convention 2008-2013 des conventions d'application « protection de la qualité de l'eau, valorisation agricole des déchets, gestion quantitative de l'eau, économies d'énergie et développement des énergies renouvelables » : 298 100 €

- › Maintien du Fonds pour la mise en place d'une agriculture durable : 190 000 €
- › Maintien des aides à la modernisation dans les exploitations d'élevages : 1,121 M€
- › Poursuite du renforcement de la ressource en eau superficielle dans lequel l'Etat s'est désengagé : 278 000 €

### POLITIQUE DE QUALITÉ

1,43 M€



Promotion des démarches qualité : (dont 683 513 € dans le cadre du programme « Qualité Landes »)

874 000 €

› Politique sanitaire visant à garantir la qualité des élevages landais :

251 000 €



### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE et PRÉSERVATION des EXPLOITATIONS FAMILIALES

2,18 M€

› Installation des jeunes agriculteurs : 72 000 €

› Soutien des investissements en CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) : 350 000 €

› Soutien aux investissements des coopératives : 260 000 €

› Opérations foncières liées à l'A 65 : 750 000 €

› Soutien aux organismes de développement et d'animation rurale et soutien envers les agriculteurs dans un contexte économique difficile : 737 350 €



### Agriculture et patrimoine au Domaine d'Ognoas

Le Domaine départemental d'Ognoas continue sa restructuration autour d'une production céréalière et d'oléagineux de 121 ha au total : un assolement de 21 ha de tournesol ; 12 ha de soja ; 88 ha de maïs. Ce souhait de rotation a pour but d'économiser la ressource en eau et de minimiser les dépenses énergétiques.

Le plan végétal environnement sera poursuivi en 2010 afin de permettre l'amélioration des pratiques culturales.

Suite à la récolte exceptionnelle de 2009, l'effort sur la qualité du stockage des eaux de vie va être accentué. Les récentes plantations consacrées à la production d'Armagnac rentreront en production en 2010.

Le Baco 22A, planté dans les vignes AOC du Domaine (dont 90 % sont consacrés à l'Armagnac) et lié à l'unique conservatoire de ce cépage, apporte une particularité supplémentaire au domaine.

Le Domaine départemental reste un site de fréquentation touristique de référence.

Au titre de la sauvegarde de son patrimoine, le Département participe à hauteur de 160 000 € au programme de restauration et d'entretien du bâti du Domaine départemental d'Ognoas.

focus

### 668 000 € pour la forêt

Un an après la tempête Klaus, le Département maintient son action auprès des acteurs de la filière bois, avec notamment l'inscription d'un crédit de 500 000 € pour accompagner la création et l'extension des aires de stockage de bois, et un soutien aux entreprises de travaux forestiers.

50 000 € sont réservés aux actions menées par les collectivités et les acteurs qui participent à la reconstitution et la mise en valeur du massif forestier.

DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°7

16 M€

# DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL

## LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

### Le développement industriel

#### > Immobilier d'entreprise - Zones industrielles et artisanales

Au 23 novembre 2009, 18 opérations ont bénéficié d'une intervention financière du département en faveur du développement économique landais : outre les opérations traditionnelles au profit des procédures d'immobilier d'entreprises ou au profit des Communes ou Communautés de Communes pour l'aide à la création ou l'extension de zones d'activités économiques, le Conseil Général des Landes a consenti un effort tout particulier pour accompagner le projet CHO Power à Morcenx. Le total des engagements au titre des subventions à l'industrialisation et à l'artisanat s'est élevé au 23 novembre 2009 à 3 252 934 €.

#### > Parc d'activités ATLANTISUD de Saint-Geours-de-Maremne

Après la création de la ZAC, le démarrage des travaux d'aménagement est effectif depuis le printemps 2007, notamment la construction de la station d'épuration dont le génie civil est aujourd'hui achevé. Les premiers aménagements de la voirie interne et des réseaux ont été engagés tout au long de l'année.

La qualification des projets d'investissement, émanant d'entreprises désireuses de s'implanter sur le parc ATLANTISUD, a permis la signature des premiers actes de vente en 2008. 2009 restera l'année des premières installations sur le parc ATLANTISUD. Le 27 Mars 2009 ont été inaugurés les locaux de l'imprimerie SUD-OUEST SERVICES, première entreprise à ouvrir ses portes sur la zone. Depuis, les installations se sont accélérées : RIP CURL, VOLCOM, ATS..... D'autres sont en phase de travaux et débiteront leur activité en 2010 : Ouateco, BIO PAYS LANDAIS, FRIGERAL ou encore RESANO LAPEGUE. Au total, ce sont plus de 30 hectares qui sont engagés sur les 179 hectares cessibles au départ et plus de 55 000 m<sup>2</sup> de bâtiment construits ou à construire. Malgré des conditions économiques globales particulièrement dégradées, les perspectives de développement 2010 devraient confirmer l'attractivité du Parc d'activités ATLANTISUD avec de nouvelles constructions et l'accueil de nouvelles entreprises désireuses de venir s'y implanter.



### > Développement industriel de l'estuaire de l'Adour

Le port de Bayonne – Tarnos constitue le débouché maritime principal pour les filières industrielles landaises.

En 2008, deux groupes leaders en Europe opérant dans le secteur sidérurgique ont annoncé leur intention de créer 3 laminoirs sur les terrains disponibles sur la zone portuaire de Tarnos avec une création de près de 500 emplois.

La démolition d'une large partie des bâtiments de l'ancien site SOCADOUR a permis le démarrage des premiers travaux pour l'implantation du laminoir BELTRAME.

Par ailleurs, le stockage de 700 000 tonnes de bois chablis issus de la tempête du 24 janvier 2009 sur les terrains bord à quai a permis leur exportation régulière vers les industries du Nord de l'Europe et de conforter l'activité portuaire qui dépassera 4 millions de tonnes cette année.

### > Développement des filières industrielles, prospection et promotion économique

#### • Pôles de compétitivité

Le Conseil Général des Landes, membre fondateur des 5 associations chargées de l'animation des pôles de compétitivité participe aux différentes structures d'accompagnement des projets, préalablement à leur labellisation ainsi qu'aux groupes de travail prospectifs associant les entreprises, les collectivités et les centres de formation et de recherche.

Les pôles de compétitivité aquitains sont :

- AEROSPACE VALLEY (aéronautique, espace et systèmes embarqués)
- AEROTEC déclinaison aquitaine d'AEROSPACE VALLEY
- PROD'INNOV, nutrition, santé et bien être
- XYLOFUTUR
- ALPhA, AQUITAINE LASERS.

Les projets labellisés par les pôles et pour lesquels le Conseil Général participe au financement ont déjà permis d'apporter des solutions technologiques nouvelles qui seront utilisées par les entreprises pour mettre en œuvre les process les plus novateurs. Ces innovations technologiques concernent principalement la construction bois et la chimie verte.

### > Prospection exogène

Correspondant unique dans les Landes de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux, le Conseil Général des Landes a proposé des sites d'implantation pour 6 fiches-projets transmises par l'Agence.

Pour 2010, au sein du réseau de prospection mutualisé de 2ADI, une recherche d'investisseurs ciblée « développement durable, construction bois et énergies non fossiles » sera engagée.

DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°7

16 M€

# DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL

## L'AIDE À L'ARTISANAT

### L'aide à la création d'entreprise

La politique d'aide à la création d'entreprises artisanales et commerciales est poursuivie par le développement de l'activité des **Maisons de la Création d'Entreprises** de Mont-de-Marsan, Aire-sur-l'Adour, Saint-Paul-Lès-Dax, Labouheyre, Capbreton et Tarnos (espace Bertin) animées par TEC-GE-COOP (2026 porteurs de projets accueillis dont 1459 reçus pour la première fois permettant la création ou la reprise de 317 entreprises en 2009 et de 368 emplois).

### Les aides aux entreprises artisanales existantes

Durant l'année 2009, le Conseil Général a poursuivi des actions traditionnelles autour de :

- ▶ l'aide à la formation dans le cadre de stages organisés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, TEC-GE-COOP et divers syndicats d'artisans-commerçants (plus de 1 000 stagiaires sur l'année 2009) ;
- ▶ l'aide aux artisans et commerçants dans le cadre des l'OCM (Opérations Collectives de Modernisation) du Cœur de la Haute Lande et du Pays Adour Chalosse Tursan dont 21 artisans et commerçants ont bénéficié ;
- ▶ une aide à la coopérative artisanale Chaîne des artisans de Chalosse pour la modernisation de son outil informatique et à la Coopérative « Constructions Chalossaises » pour son projet d'investissement de son siège social ;
- ▶ enfin l'aide à l'investissement matériel des entreprises artisanales de production, mis en œuvre en 2007, a permis à 9 entreprises artisanales de s'équiper en matériel de production.

La dotation globale sollicitée au titre de l'aide à l'industrialisation et à l'artisanat s'élève pour l'année 2010 à **10,21 M€** (hors apprentissage et EPFL)

## LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

### L'aide à la création d'entreprise

En Fonctionnement, une enveloppe de 70 000€ est dégagée pour aider les 4 Pays Landais : Landes de Gascogne, Adour Landes Océanes, Adour Chalosse Tursan, Landes Nature Cote d'Argent, à conduire des études structurantes à l'échelle de leurs territoires dans les domaines de l'habitat, du développement économique ou des services à la population ...

En Investissement, une enveloppe de 1 326 000€ permettra de financer les projets des collectivités locales et des établissements de coopération intercommunales pour sauvegarder le commerce rural, aménager des centres commerçants de proximité ou faciliter la création de Maisons de Santé pluridisciplinaires.

Le Cœur de Ville de Dax bénéficiera par ailleurs d'une participation du Département pour revitaliser l'activité commerciale, il est prévu une subvention de 1,5 M€ sur 5 ans .

Enfin, le Fonds de Solidarité Intercommunal continuera à contribuer avec ses 620 000€ à l'investissement des 7 Communautés de Communes du Département disposant des moyens financiers les plus faibles .

### Les Equipements ruraux

Les communes bénéficient d'un soutien important du Conseil général destiné à encourager et faciliter leur développement

Trois éléments peuvent être distingués :

- ▶ 1 600 000€ de crédits sont destinés à leurs investissements dans le cadre du Fonds d'Équipement des communes (FEC),
- ▶ 538 000€ sont alloués au fonctionnement de l'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales)
- ▶ 390 000€ sont réservés au financement des études et travaux d'électrification et de desserte gazière.

DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°7

16 M€

# DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL

## L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL « LANDES FONCIER » (EPFL)

Considérant que l'enjeu prioritaire pour le Département des Landes en matière d'aménagement et de développement du territoire, en particulier pour un habitat collectif respectant la mixité sociale, repose sur la constitution de réserves foncières, le Conseil Général a mené, dès novembre 2003, une réflexion pour la création d'un Etablissement Public Foncier Local.

】 Vu les résultats concluants de l'étude de faisabilité de cet établissement, confiée à l'Agence d'Aide aux Collectivités Locales, le Conseil Général a accepté, par délibération du 27 juin 2005, d'adhérer à l'Etablissement « Landes Foncier ».

】 Considérant les délibérations concordantes des Communautés de Communes du Seignanx, de Marenne Adour Côte Sud, du Grand Dax, du Pays Tarusate, de Mimizan et de l'Agglomération du Marsan, le Préfet des Landes a décidé de prendre le 24 novembre 2005 l'arrêté de création de l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier ».

Si en 2006 le bilan d'acquisition de « Landes Foncier » s'élevait pour sa première année d'exercice à 1 000 000 €, en 2008 le programme de l'Etablissement Public landais porte sur un montant global d'acquisitions de 15 M€. En 2009, le programme prévisionnel d'acquisitions représente un montant estimatif de 41 015 043 €.

Cette montée en puissance de l'opérateur foncier départemental confirme l'attente et le bien fondé de la démarche initiée dès 2003 par le Conseil Général pour la maîtrise foncière publique dans le département des Landes. Il convient de noter que pour 45 % les acquisitions sont destinées au développement du logement social.

Il est à noter que ce dernier participera en finançant à hauteur de 15 % les acquisitions de « Landes Foncier », plafonnées à 1 000 000 € de subventions.

## LES SYNDICATS MIXTES

】 **Syndicat Mixte pour l'Industrialisation de Sore, Labrit et Gabarret : Conseil Général (90 %) 180 000 €**

Ce syndicat mixte est confronté à la fermeture du site de Baby Love à Labrit et à la procédure de redressement judiciaire de la Société « Eaux des Landes » (SORIA) à Sore. Ces aléas se traduisent par le non-versement de loyers alors que le Groupement doit faire face aux annuités d'emprunts contractés pour la construction ou la reconstruction de bâtiments et à des charges diverses.

L'opération de la zone d'activités « CAVALIER » à Labrit, destinée à l'accueil d'entreprise est en cours. Sa superficie est de plus de 12 ha ; les travaux devraient se terminer fin 2010.

】 **Syndicat Mixte des parcs d'activités du Seignanx : Conseil Général (70 %) 150 000 €**

Ce Syndicat Mixte a pour vocation de créer trois zones d'activités : celle d'Ondres pour laquelle un promoteur de surface commerciale doit présenter un projet début 2010, celle de Saint-Martin-de-Seignanx dont les études environnementales et les premières esquisses d'aménagement sont en cours d'examen, celle de TARNOS pour laquelle un programme d'aménagement d'ensemble peut être envisagé.

Le montant principal des dépenses correspond à une partie du coût des études prévues dans le mandat qui a été confié à la SATEL. Pour ce qui concerne le parc d'activités situé sur Saint-Martin-de-Seignanx, la refonte du PLU de la commune est en cours. Toutefois des incertitudes demeurent sur le tracé du fuseau de la LGV et ses conséquences pour le parc de Tarnos.

】 **Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Dax Sud : Conseil Général (80 %) 452 000 €**

Créé en 2009, ce Syndicat Mixte a lancé une étude économique destinée à évaluer le potentiel d'un pôle technologique centré sur les applications dérivées de l'activité de l'entreprise HELILEO à savoir la radionavigation par satellite et activités connexes.

Un mandat d'études d'aménagement a été confié à la SATEL. Des premières propositions d'aménagement devraient être formulées au début de l'année incluant notamment le futur pôle technologique qui accueillera un ensemble pépinière-hôtel d'entreprises et des réserves foncières viabilisées. Le lancement d'un programme et d'un concours pour les bâtiments emblématiques de la future technopole représenterait environ 150 000 €.

】 **Syndicat Mixte pour la Restructuration de la Zone Pédebert à Soorts-Hossegor : Conseil Général (70 %) 130 000 €**

Créé en 2009, ce syndicat mixte a pour but de réaménager progressivement la zone d'activité du même nom.

*Cette opération de recomposition/requalification urbaine passe d'abord par la recherche d'acquisitions foncières pour faciliter des échanges d'emplacements. En dehors des propriétés communales actuelles, il existerait des possibilités d'acquisitions auprès de particuliers qui restent à confirmer.*

## TOURISME, THERMALISME **4 M€**

L'Assemblée départementale a adopté le 14 décembre 2009 les orientations stratégiques du premier schéma de développement du tourisme et du thermalisme qui a pour objectifs généraux :

- 】 De renforcer le poids du secteur (850 M€ de CA) afin qu'il participe encore plus significativement à la croissance économique du département,
- 】 De faire évoluer le tourisme landais d'une « destination de vacances de tourisme de masse » à une « destination touristique pluri-saisonnière multi-activités ».

Les priorités opérationnelles du schéma de développement du tourisme et du thermalisme sont articulées autour :

- 】 D'un nouveau cycle d'offre sur des secteurs stratégiques, par exemple : le développement d'une opération pilote à Port d'Albret avec un concept innovant de « cité balnéaire », station de nouvelle génération.
- 】 De quatre filières principales, correspondant aux attentes de la demande et aux atouts majeurs des Landes : les Séjours littoraux, le Thermalisme / Tourisme de santé / Bien-être - Remise en forme, le Bien-vivre / Découverte du patrimoine, de la culture, du terroir et le Tourisme de nature.
- 】 De filières spécifiques complémentaires : le golf, le surf, le tourisme d'affaires et l'évènementiel, aux fortes valeurs d'image, de capacités de diversification des clientèles et d'animation à l'année afin d'élargir la saisonnalité.
- 】 De la recherche d'investisseurs/opérateurs de marques, d'appels à projets et de montage de tours de tables financiers,
- 】 D'un marketing renouvelé et amplifié.

Le budget primitif décline les orientations stratégiques du schéma de développement du tourisme et du thermalisme à travers :

- 】 un plan d'actions opérationnel, en termes de produits touristiques, de promotion / commercialisation, ainsi que d'organisation des acteurs,
- 】 un nouveau règlement d'intervention,
- 】 le renforcement des moyens de marketing du Comité départemental du tourisme.

**AIDES À  
L'INVESTISSEMENT  
DES ENTREPRISES  
ET AUX  
COLLECTIVITÉS  
LOCALES  
301000 €**

Un nouveau règlement d'intervention en faveur du tourisme et du thermalisme à destination des entreprises et des collectivités est proposé afin de contribuer à la diversification et à la montée en gamme de l'offre, en particulier dans le domaine de l'hôtellerie.

En ce qui concerne le thermalisme, le Département va notamment contribuer à la mise en œuvre du volet thermal du contrat d'agglomération du Grand Dax. Celui-ci prévoit un effort spécifique pour favoriser le repositionnement de la Compagnie thermale de Dax. Le financement du diagnostic des piscines thermales par le Syndicat départemental des établissements thermaux rentre également dans ce cadre.



**FINANCEMENT  
DU COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL  
DU TOURISME  
1890 000 €**

Le Comité départemental du tourisme est doté d'un plan marketing 2010-2013 axé sur une approche partenariale renforcée et un saut technologique et qualitatif.

Le CDT se propose de regrouper des acteurs publics et privés au sein de « Clubs de promotion » ciblés autour des filières prioritaires. Cette action vise à enclencher un effet de levier encore plus important que par le passé, sachant que le CDT fédère et met déjà à contribution les partenaires landais à hauteur de 40% de son budget de promotion.

Le plan marketing 2010 – 2013 du CDT sera également celui d'une « e-révolution » fortement orientée vers la conquête et l'innovation avec un recentrage sur le Web marketing agissant aussi bien sur la production de contenus, la réservation en ligne, les stratégies d'acquisition d'audience ou de gestion de la relation clients et également la veille et l'observation départementale du tourisme et du thermalisme.

Le Comité départemental du tourisme disposera dans le cadre du budget primitif de moyens financiers renforcés.

DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°8

# TOURISME, THERMALISME **4 M€**

## SOUTIEN AUX ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX

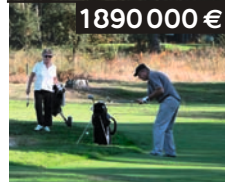
**66 000 €**

Les organismes départementaux bénéficient de subventions pour leur fonctionnement, en particulier : l'Union départementale des Offices de tourisme et syndicats d'initiative, les Gîtes de France, le Comité départemental du tourisme équestre, le département tourisme rural de la Chambre d'agriculture des Landes, les Logis de France.



## PARTICIPATION AUX SYNDICATS MIXTES À VOCATION TOURISTIQUE ET AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC LITTORAL AQUITAIN

**1 890 000 €**



Le Conseil général est partie prenante de plusieurs syndicats mixtes à vocation touristique :

» Parc naturel régional des Landes de Gascogne qui a lancé le processus de révision de sa charte ;

» Syndicat mixte pour l'aménagement de Port-d'Albret sud qui conduit les études préalables à une future ZAC intégrant l'ensemble de la station actuelle de Soustons et de Vieux-Boucau ;

» Syndicat mixte pour l'aménagement d'une zone touristique et de loisirs sur le territoire de la Commune d'Arjujanx ;

» Syndicat mixte pour l'aménagement du Parc d'Abesse ;

» Syndicat mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ et de Messanges qui a notamment entrepris les études préalables à la réfection du réseau d'arrosage du golf.



Le Département est membre du Groupement d'intérêt public Littoral Aquitain qui doit, au cours de l'année 2010, achever le schéma régional des plans plages, conduire une étude sur la stratégie de gestion du trait de côte et lancer le lancement d'une réflexion prospective sur le tourisme des années 2020/2040.

ZOOM

## La place de marché départementale

Le nouveau site internet du CDT proposera une « place de marché départementale » fédérant l'ensemble des offres landaises réservables en ligne. Dans un premier temps cette « place de marché » permettra d'avoir accès aux offres déjà présentes sur l'internet. Rapidement, elle offrira à des hébergements et des équipements qui ne sont pas encore réservables en ligne la possibilité de l'être à un moindre coût.

focus

## Assises du tourisme

Les acteurs clés du tourisme landais, les entrepreneurs et les collectivités locales ont été associés à la préparation du schéma départemental du tourisme et du thermalisme dans le cadre de comités consultatifs et de groupes techniques. Le Conseil général et le Comité départemental du tourisme réuniront à nouveau l'ensemble des acteurs du tourisme et du thermalisme landais pour leur présenter les orientations du schéma départemental à l'occasion d'assises du tourisme.

## ENVIRONNEMENT 32 M€

Un engagement fort avec la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles orientations politiques en faveur des espaces naturels sensibles et des rivières.

### Principales actions en 2010

- › Préserver les milieux naturels, les paysages et la biodiversité
- › Gérer et valoriser l'espace rivière
- › Protéger et valoriser les espaces littoraux
- › Développer les itinéraires pour la randonnée et le cyclable
- › Eduquer et sensibiliser aux enjeux du développement durable

### PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS, LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITÉ 1,87 M€

La mise en place du schéma départemental des Espaces naturels sensibles va permettre de redéfinir les objectifs et priorités de la politique départementale de façon à protéger et valoriser efficacement les espaces naturels des Landes pour les années à venir et contribuer pleinement au développement durable du territoire.

Ainsi, le règlement départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles proposé au vote du Budget Primitif 2010 permettra la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> axe stratégique du Schéma départemental des ENS, à savoir la constitution d'un réseau de sites gérés pour la préservation des habitats naturels et des espèces protégées

1,87 M€ seront consacrés en 2010 aux actions de protection des milieux naturels et des paysages.

› 521 000€ concerneront les espaces naturels départementaux pour les démarches d'acquisitions supplémentaires, la réalisation de travaux d'aménagement destinés à l'ouverture au public et la mise en place de plans de gestion écologique.

› 800 000€ seront également attribués au Syndicat mixte de gestion des milieux naturels qui gère les sites d'Arjazanx (2637 ha, propriété départementale) et d'Orx (960 ha, propriété du Conservatoire du littoral), pour ses programmes de gestion et d'aménagement pour l'accueil du public de ces deux sites majeurs du département ;



› 438 895 € sont réservés par ailleurs, dans le cadre de différents partenariats, notamment pour les collectivités ou associations gestionnaires d'espaces naturels (acquisitions et aménagements de sites naturels par les communes, Réserves naturelles nationales, SIVU des chênaies de l'Adour, communes des Barthes de l'Adour, zones humides gérées par la Fédération départementale de la Chasse, Conservatoire botanique national...);

› 41 000€ sont consacrés aux missions d'assistance à la gestion des milieux naturels par les 16 gardes nature départementaux chargés des missions de surveillance, de connaissance (cartographie, relevés écologiques...) et de sensibilisation à la richesse des milieux naturels landais avec l'organisation de visites guidées sur de nombreux sites. Par ailleurs la convention de partenariat sera renouvelée en 2010 avec la Fédération départementale des chasseurs des Landes pour assurer le fonctionnement du centre de soins et de formation à la faune sauvage Alca Torda, situé à Pouydesseaux.

› 56 610€ seront accordés aux programmes de régulation des espèces nuisibles (ragondins, chenilles processionnaires...).

› 15 400€ sont réservés pour les actions de préservation des paysages avec la mise en œuvre de 48 hectares de jachères fleuries en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs.



DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°9

# ENVIRONNEMENT 32 M€

**GÉRER,  
VALORISER  
L'ESPACE RIVIÈRE  
ET SURVEILLER  
LA QUALITÉ DE  
L'EAU**

**0,98 M€**

Pour préserver la richesse des 4500 km de cours d'eau landais dans toute leur diversité (fleuve Adour, courants côtiers, rivières à fonds sableux, rivières de coteaux...), et dans l'objectif d'atteinte du bon état physique, chimique et biologique des eaux en 2015 (directive cadre européenne sur l'eau), les actions 2010 du Conseil général mobiliseront :

► 423 500 € pour la gestion et la valorisation des cours d'eau et milieux humides associés par le soutien aux gestionnaires, l'assistance technique et le partenariat avec la Fédération départementale de la pêche ;

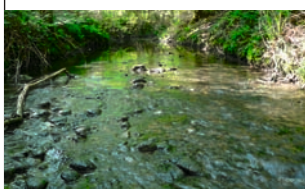
► 145 000 € pour la préservation et le suivi de la qualité de l'eau par l'amélioration des pratiques de désherbage au sein des collectivités et par le suivi de la qualité des eaux des rivières ;

► 418 000 € pour sa participation à l'Institution Adour, qui gère à l'échelle du bassin de l'Adour le partage de l'eau (mise en place de SAGE et de PGE), les protections contre les crues et les inondations, les actions en faveur des poissons migrateurs et la protection d'espaces humides liés au cours d'eau.

## Règlement rivière

Ce nouveau règlement rivière permettra :

- de pérenniser l'éligibilité des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau dans des conditions d'éligibilité plafonnées et plus qualitatives,
- de maintenir l'éligibilité des démarches d'acquisitions de connaissance et de faisabilité des projets,
- de rendre éligibles les travaux visant l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques (zones d'expansion de crues...) et écologiques des cours d'eau ainsi que les équipements permettant l'accès aux cours d'eau pour la pratique d'usages de loisirs en conformité avec le PDESI,
- d'apporter une aide financière plafonnée aux collectivités locales pour assurer une maîtrise foncière publique des bords de cours d'eau,
- de soutenir les opérations de sensibilisation et d'accompagnement des élus, riverains et usagers pour la prévention des pollutions diffuses, le ralentissement des ruissellements et le partage des usages.



**PROTÉGER ET  
VALORISER  
LES ESPACES  
LITTORAUX**  
**2,58 M€**



► Près de 2 M€ pour la lutte contre les pollutions :

- Dont 1 873 000 € pour la poursuite de l'opération de nettoyage du littoral (collecte et traitement des macro-déchets) en partenariat avec les 15 communes littorales et le Centre militaire d'Essais et de Lancement de Missiles. Ce nettoyage sera réalisé mécaniquement et manuellement sur des secteurs Natura 2000 des communes de Mimizan et Tarnos,

- l'aide aux quinze collectivités littorales pour la réalisation de 19 aires de dépôt à proximité des accès au littoral pour un montant de 80 000 €,

- le soutien des opérations de collecte des déchets sur l'Adour, avant qu'ils n'arrivent à l'océan (collecte des déchets dans le port de Bayonne en aval du barrage flottant de l'Institution Adour installé à Urt) pour 10 800 €,

► les activités du Syndicat mixte de Protection du littoral landais (35 000 €) qui instruit le dossier d'indemnisations des victimes de la pollution aux hydrocarbures issus du pétrolier le Prestige et qui se constitue partie civile, le ministère public espagnol ayant fait savoir qu'il ne soutiendrait plus les démarches d'indemnisation avec l'inconvénient de supporter des coûts de procédure élevés pour une affaire qui doit être jugée prochainement.

► 350 000 € pour les activités du Syndicat mixte « Géolandes » qui continuera ses opérations de création et entretien des bassins dessableurs sur les tributaires des 16 plans d'eau douce du littoral landais, de régulation des plantes aquatiques proliférantes, de travaux d'aménagement des abords des étangs et d'animation de mise en place du SAGE du territoire « Born et Buch » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant des étangs de Cazaux-Sanguinet, Biscarrosse-Parentis, Aureilhan).

► 86 850 € pour la connaissance de l'espace littoral avec la participation à l'Observatoire de la Côte Aquitaine, véritable « cellule d'expertise » en matière d'actions préventives et curatives face au recul du trait de côte et le soutien renouvelé au programme de connaissance des milieux marins d'Aquitaine et aux associations gérant les récifs artificiels marins ou étudiant les mammifères du Golfe de Gascogne.

► 111 000 € pour la réalisation de diagnostics d'ouvrages littoraux de protection de l'embouchure du Courant de Soustons.

► 30 000 € de participation aux études liées à la requalification des plan plages de Seignosse les Caserne et Ondres plage, des accès aux plages de Seignosse le Penon, les Bourdaines et les Estagnots, des aménagements qui permettent d'être intégrés aux paysages et milieux naturels et l'accès du public au plage tout en préservant l'environnement.

► 6 300 € de participation à l'étude de courantologie du lac marin de Port d'Albret



DOSSIER DE PRESSE

Fiche n°9

## ENVIRONNEMENT 32 M€

### DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES POUR LA RANDONNÉE ET LE CYCLABLE

1,94 M€



Le budget 2010 de 1,94 M€ traduit l'engagement du Conseil général pour développer la randonnée pédestre ou équestre et la pratique du vélo.

1 225 000€ sont prévus pour les travaux de réhabilitation et d'aménagements de nouveaux itinéraires dans le cadre du schéma départemental cyclable, l'édition de supports cartographiques et la promotion de la pratique du vélo.

712 000€ seront consacrés aux travaux d'aménagements et d'entretien des cheminements pédestres, leur balisage, l'édition des guides et cartes et le partenariat avec les associations œuvrant pour le développement de cette pratique (CODEP, CDRP, CDTE, et la Sté Landaise des Amis de Saint Jacques et d'études compostellanes).

### MAITRISER LES DECHETS

2,20 M€



Le Département engagera 1,9 M€ en 2010 pour l'accompagnement des investissements des collectivités au titre de la collecte et du traitement des déchets. 100 000€ seront consacrés à la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui sera menée en 2010.

Par ailleurs, les actions du programme de prévention des déchets menées en partenariat avec les collectivités, les chambres consulaires et les associations seront poursuivies. 165 000€ seront consacrés à leur accompagnement en particulier pour la promotion de la consommation responsable, le compostage individuel et le lancement d'une exposition itinérante.

U  
N  
O  
N

### Exposition sur le thème de la réduction des déchets

Le Conseil général des Landes est le premier département à avoir mis en œuvre dès 2005 un Plan de Prévention des déchets axé sur le développement de dix actions, qui constitue à ce jour une référence au niveau national.

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé la création d'une exposition sur la réduction des déchets.

Destinée à un public scolaire et familial, elle permet d'ancrer l'engagement du visiteur dans son quotidien et dans le temps.

L'itinérance de l'exposition débutera sur la ville de Dax dès le mois de mai prochain et partira ensuite sur d'autres communes (Sabres, Mont de Marsan...).

### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

18,60 M€



Le Département financera cette année les frais de fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à hauteur de 18,6 millions d'euros. Ce chiffre comprend la compensation qu'il doit apporter en raison du désengagement de l'Etat pour un montant de 2,08 M€. Cette situation se répète maintenant chaque année et s'inscrit dans une démarche presque systématique de transfert de charges vers les collectivités.

Le programme de réhabilitation des casernes qui doit s'achever en 2012 sera poursuivi avec un montant de 450 000 €, le Conseil Général finançant les opérations à hauteur de 20 %.